



PROGRAMME DE FORMATION

Formation en Règlementation Incendie (FRI28)

Lieu	Sur votre site	Type de formation	Présentiel
Public	• 2 personnes minimum • 12 personnes maximum	Durée totale indicative	28 heures
Délai d'accès et modalités	1 jour sous réserve de fournir le pré requis ci-dessous et les documents administratifs nécessaires à l'inscription	Qualification du dispensateur de la formation	Formateur ayant des connaissances en matière de sécurité incendie (SSIAP 3 ou AP2)
Pré requis	Néant		
Objectif	Connaître la réglementation incendie applicable à son établissement, être capable d'analyser un projet et procéder au suivi administratif		

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation
- Ordinateur / Vidéoprojecteur (fourni par nos soins)
- Documentations réglementaires

OBJECTIFS INTERMEDIAIRES	CONTENU	DUREE
1^{ère} partie : La réglementation incendie	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation générale de la réglementation incendie en ERP • Classement des bâtiments • Dispositions constructives et techniques • Moyens de secours (SSI, Extinction auto,...) • Nouvel arrêté du type « M » et sa mise en œuvre dans les SDIS 	17h30
2^{ème} partie : Outils d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> • Trame d'analyse d'un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement de l'existant. • Etudes de plans • Constitution d'un dossier d'Autorisation de Travaux (AT) 	03h30
3^{ème} partie : Documents administratifs	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôles techniques obligatoires et suivi des observations 	03h30

METHODE PEDAGOGIQUE

- Cours théoriques avec support audiovisuel
- Exercices pratiques (études de plans, visite applicative, exercices,...)

SUIVI ADMINISTRATIF

- Le suivi de l'exécution de l'action est réalisée par :
- une feuille d'émargement (dont une copie est envoyée au client à la facturation)
 - une attestation de présence (envoyée au client à la facturation)



PROGRAMME DE FORMATION

Formation en Règlementation Incendie (FRI)

EVALUATION

Epreuve pratique	<ul style="list-style-type: none">• Classement d'établissements (Nouvelle réglementation)• Etude de dossiers de construction et de réaménagement dans l'existant	03h30
-------------------------	---	-------

SANCTION DE LA FORMATION

La sanction de l'action est réalisée par :

- une attestation de fin de formation (remise aux stagiaires contre signature)

ACCESSIBILITE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour tout aménagement, contacter Stéphanie HUET au 0681614773 ou stephanie.huet@sed-formation.fr

Tarif

- Intra entreprises : à partir de 790 € HT / jour
- Pour une demande de devis nous contacter sur accueil@sed-formation.fr